



Défense
nationale

National
Defence



**Risques présentés
par la peinture
additionnée de BPC
dans les stations
du Réseau DEW**

Canada 

But de la brochure

La présente brochure est destinée aux habitants du Nord qui ont utilisé ou qui utilisent du bois ou d'autres matériaux provenant des stations du Réseau DEW. De 1950 aux années 1970, on s'est servi de peinture additionnée de BPC dans le Réseau DEW qui traverse le nord du Canada afin d'augmenter la résistance des installations aux conditions climatiques rigoureuses du Nord. Comme certaines personnes ont par la suite récupéré ou brûlé des matériaux provenant de ce Réseau, la brochure explique les risques que la peinture aux BPC présente pour la santé et répond aux questions concernant l'état actuel des matériaux situés dans les stations du réseau DEW.



Qu'entend-on par « BPC » ?

Les BPC sont des biphényles polychlorés. Les biphényles sont des huiles synthétiques spéciales employées dans les transformateurs pour isoler et transférer la chaleur, et donc pour prévenir les incendies. Les biphényles polychlorés (BPC) sont des biphényles dans lesquels de nombreux atomes d'hydrogène ont été remplacés par des atomes de chlore. Le remplacement de l'hydrogène par le chlore empêche les biphényles de se dégrader ou de se fractionner, ce qui évite de les remplacer très souvent.



Pourquoi les BPC sont-ils considérés comme un danger pour la santé des êtres humains ?

Les BPC se dissolvent dans les graisses et les huiles et, par conséquent, s'emmagasinent dans le lard des animaux (bioaccumulation) et se transmettent de la proie au prédateur par le biais de la chaîne alimentaire (bioamplification). Comme les BPC sont persistants et ne se fractionnent pas facilement dans l'environnement, ils sont nocifs pour les êtres vivants. On sait que les BPC causent le cancer chez les animaux et que, dans certaines conditions d'exposition, ils peuvent aussi causer le cancer chez les êtres humains.

Pourquoi ajoutait-on des BPC à la peinture ?

Des années 1940 au milieu des années 1970, il arrivait souvent qu'on ajoute directement à la peinture industrielle une quantité de BPC pouvant atteindre 10 % du poids. Ces BPC devaient servir de fongicide, augmenter la durabilité et la souplesse, améliorer la résistance au feu et à l'humidité. Dans les années 1970, l'emploi de BPC dans de nouveaux produits a été interdite au Canada et aux États-Unis. Depuis cette interdiction, on ne peut plus se procurer de peinture additionnée de BPC et il est illégal d'en fabriquer ou d'en vendre en Amérique du Nord.

Avant 1970, la peinture contenant des BPC était utilisée à des fins industrielles spéciales, notamment pour le matériel et les bâtiments gouvernementaux – installations industrielles, stations radar, navires –, mais aussi pour des wagons, des navires, des compartiments à grains, des automobiles et divers appareils n'appartenant pas au gouvernement.

Est-il prudent de brûler des matériaux enduits de peinture contenant des BPC ?

En brûlant, les BPC peuvent se décomposer et former des substances plus nocives, notamment des produits chimiques toxiques appelés dioxines et furans.

Il ne faut jamais brûler du bois ou des matériaux peints, ni faire cuire des aliments sur un feu alimenté par du bois peint. En plus des BPC, le bois peint qui brûle peut contenir du plomb ou d'autres produits chimiques susceptibles de produire un gaz dangereux.

Si un bâtiment brûle et qu'on sait qu'il contient des matériaux enduits de peinture aux BPC, il faut absolument s'abstenir d'y pénétrer, même lorsque l'incendie est éteint. Tout ce qui a été touché par le feu peut être contaminé,



tout comme une partie de la zone avoisinante située sous le vent. C'est pour cette raison que personne ne doit se tenir sous le vent quand un bâtiment ou une installation est en feu. Si on constate un incendie à une station du Réseau DEW, on doit avertir dès que possible les fonctionnaires fédéraux afin que des vérifications efficaces et, s'il y a lieu, des opérations de nettoyage soient entreprises. Les fonctionnaires peuvent vous informer du moment où il est possible d'entrer dans une zone touchée par un incendie impliquant des BPC.

Pourquoi insister sur les stations du Réseau DEW ?

Après avoir découvert des BPC dans les matériaux de démolition au cours du projet de démantèlement du Réseau DEW en 1996, on a vérifié la présence de peinture contenant des BPC dans plus de vingt stations. La concentration de BPC dans les éclats de peinture varie de quantités négligeables à 7,4 %. Quatre raisons justifient l'inquiétude suscitée par les matériaux utilisés dans les stations du Réseau DEW :

- **Il est confirmé qu'on a utilisé de la peinture additionnée de BPC sur les bâtiments, le bois, l'acier, les panneaux d'affichage, les tours et sur pratiquement toutes les installations peintes du Réseau DEW;**

- Comme de nombreuses stations du Réseau DEW ont été abandonnées, les bâtiments ne sont pas entretenus et la peinture s'écaille;
- Il semble que certains matériaux de construction soient utilisés comme bois de chauffage;
- Après avoir été récupérés et emmenés à l'extérieur des stations, certains matériaux de construction sont réutilisés dans les collectivités ou dans des chalets.

Qu'arrive-t-il si on touche des matériaux enduits de peinture additionnée de BPC ?

Les BPC qui se trouvent dans la peinture sont enfermés dans une matrice solide et l'exposition à ces produits ne se fait pas facilement. Des études scientifiques montrent que le fait de toucher de la peinture contenant des BPC n'entraîne pas un degré d'exposition dangereux pour la santé.

Comment savoir s'il y a des BPC dans la peinture qui recouvre un bâtiment ou une installation ?

La seule manière de déterminer la présence de BPC est d'exécuter des tests en laboratoire sur un éclat de peinture. Si de la peinture industrielle spéciale a été utilisée avant 1975 dans un bâtiment ou une installation, ou si vous avez en votre possession un bâtiment ou des matériaux récupérés du Réseau DEW, il est possible que des BPC s'y trouvent. Dans ces cas, vous devez supposer la présence de BPC et prendre les dispositions nécessaires pour vous protéger.

Comment protéger sa famille, ses amis, soi-même et les animaux de l'exposition aux BPC ?

Si les BPC ne peuvent pas pénétrer dans l'organisme, ils ne sont pas dangereux pour la santé. Il importe donc de veiller à empêcher toute pénétration en évitant de faire du feu avec du bois enduit de peinture contenant des BPC, en manipulant le moins possible les matériaux enduits de cette peinture et en évitant les bâtiments abandonnés.

On peut réduire encore plus le contact de la peau avec la peinture

contenant des BPC en appliquant une nouvelle couche de peinture sur les surfaces peintes antérieurement. Entretenez bien les surfaces peintes pour qu'elles ne s'écaillent pas. Une nouvelle couche de peinture aide à sceller la peinture d'origine aux BPC. Après avoir manipulé des matériaux peints, lavez-vous simplement les mains avec de l'eau et du savon afin d'éliminer toutes les particules de poussière.

Si vous possédez une installation dont la peinture s'écaille sur de grandes surfaces ou si vous rénovez un bâtiment qui, selon vous, peut contenir de la peinture additionnée de BPC, demandez des conseils au ministère de la Défense nationale (MDN) ou à Affaires indiennes et du Nord Canada (AINC), ainsi qu'à l'agent local de soins de santé. Seules, les personnes ayant reçu une formation en matière de nettoyage sécuritaire et d'utilisation d'équipement de protection individuelle doivent entreprendre de démolir des installations enduites de peinture contenant des BPC. N'emportez pas de matériaux des stations du Réseau DEW sans autorisation et n'entrez pas dans les bâtiments de ces stations sans permission. Si vous avez récupéré des matériaux du Réseau DEW, prenez pour acquis qu'ils contiennent de la peinture additionnée de BPC.

Que dois-je faire si je crois avoir été exposé aux BPC ?

Pour éviter d'être exposé à la peinture additionnée de BPC, prenez les précautions indiquées dans la présente brochure. Si vous pensez avoir été exposé à ces produits, consultez l'agent local de soins de santé pour obtenir plus d'information. Des BPC sont présents à de très faibles concentrations dans l'environnement du monde entier.



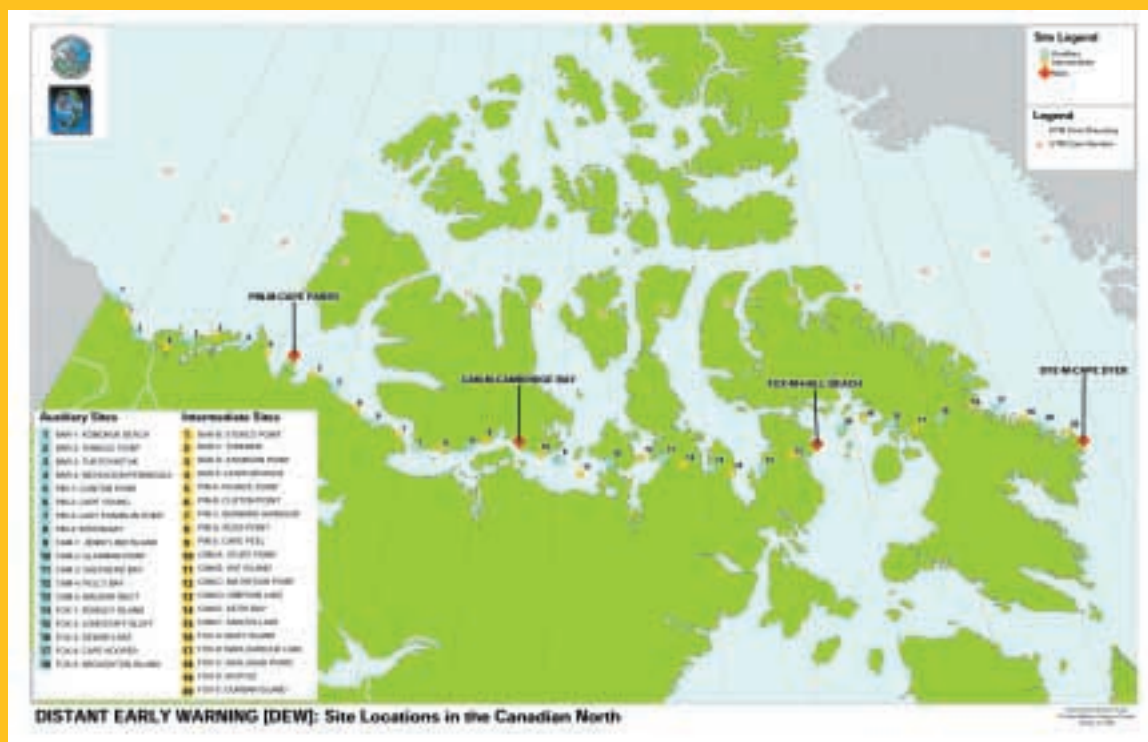
Que fait le gouvernement pour remédier au problème de la peinture additionnée de BPC dans les stations du Réseau DEW ?

Le ministère de la Défense nationale (MDN) et Affaires indiennes et du Nord Canada (AINC) s'affairent à éliminer d'une manière responsable sur le plan environnemental et social les décombres enduits de peinture aux BPC dans les stations démantelées du Réseau DEW. Le MDN et AINC effectueront des consultations d

ans toutes les collectivités touchées à mesure que le programme de nettoyage du Réseau DEW progressera.

Des représentants supérieurs du MDN, d'AINC, d'Environnement Canada et de Santé Canada ont créé un comité de direction nommé Comité directeur pour la peinture additionnée de BPC. Un groupe de travail est chargé d'étudier les diverses options d'élimination des matériaux, y compris la faisabilité technique d'enfouir de manière sécuritaire les décombres de démolition enduits de peinture contenant des BPC.

Jusqu'à présent, le comité directeur et le groupe de travail ont tenu deux ateliers nationaux, commandé sept études techniques, étudié des dizaines de documents connexes et examiné l'attitude adoptée par les États-Unis, l'Australie et les pays européens à propos de ce problème. Ils ont aussi discuté de la question avec les leaders des Inuvialuit et du Nunavut. Les « experts scientifiques » s'entendent généralement pour dire que l'enfouissement des matériaux enduits de peinture additionnée de BPC constitue une option viable si elle est bien menée.



DISTANT EARLY WARNING (DEW): Site Locations in the Canadian North

Avec qui puis-je communiquer pour poser des questions?

Pour obtenir de plus amples renseignements sur la peinture additionnée de BPC utilisée dans les stations du Réseau DEW, veuillez communiquer avec le ministère de la Défense nationale ou avec Affaires indiennes et du Nord Canada.



Défense nationale

Le projet de nettoyage
du Réseau DEW

613-998-9523

Affaires indiennes et du Nord Canada

Bureaux régionaux

Also available in English and Inuktitut.